



Syndicat Intercommunal  
du Grand Vallat

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 28/10/2024

Reçu en préfecture le 28/10/2024

Publié le

ID : 013-241300425-20241024-24\_04\_21-DE

S<sup>2</sup>LO

L'an deux mille vingt-quatre, vingt-quatre octobre,

N°24.04.21

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à 12h15 en session ordinaire au siège du SIGV sous la présidence de Madame VENTRON Amapola.

Nombre de membres en exercice : 11

Date de convocation du Comité Syndical : 18 octobre 2024

Présents	10
Pouvoirs	1
Absents / Excusés	

**MEMBRES PRESENTS** : Amapola VENTRON, Philippe ARDHUIN, Robert CANAMAS, Joseph CASSARO, Corinne LE MEUT, Evelyne LOUIS, Mathieu PIETRI, Sylvie SOUCHON, Christian TANTI et Dominique VALÉRA.

**POUVOIRS** : Richard MALLIÉ à Evelyne LOUIS

**OBJET :**  
**ENGAGEMENT DU**  
**SIGV DANS LE CADRE**  
**DU FINANCEMENT**  
**DES**  
**AMÉNAGEMENTS**  
**PÉRIPHÉRIQUES**  
**UTILES À LA**  
**CONSTRUCTION D'UN**  
**NOUVEAU COLLÈGE**  
**SUR BOUC BEL AIR**

Madame la Présidente expose aux membres du Comité Syndical :

Le SIGV s'est engagé depuis 2015 dans une démarche de mise à disposition d'un terrain viabilisé sur le secteur Montaury au profit du Département des Bouches du Rhône.

Ce terrain acquis par le syndicat, destiné à accueillir un projet de construction d'un nouveau collège sur Bouc Bel Air en remplacement du collège existant (collège Georges Brassens), doit faire l'objet d'un agrément du Département.

Une étude de faisabilité pour la réalisation d'un collège de 840 élèves et des aménagements périphériques a ainsi été conduite par le SIGV, sur la base d'un programme établi par la Direction de la construction des collèges du CD 13.

La ville de Bouc Bel Air compétente en matière de voirie a ensuite intégré les études de viabilisation du terrain dans le cadre d'une étude de faisabilité pour un aménagement plus global sur le secteur Montaury.

Compte tenu des dernières études réalisées par la ville pour les aménagements globaux en matière de VRD sur le secteur Montaury, le Syndicat Intercommunal du Grand Vallat devra participer au financement du projet global de travaux que doit réaliser la ville pour le compte notamment du SIGV.

CS du 24/10/2024  
Délibération du 24.04.21

La commune de Bouc Bel Air compétente en maîtrise d'ouvrage des travaux envisagés pour qui remboursera la ville au fur et à mesure des dépenses effectuées.

Envoyé en préfecture le 28/10/2024  
Reçu en préfecture le 28/10/2024  
Publié le : 28/10/2024  
ID : 013-241300425-20241024-24\_04\_21-DEV

Les travaux qui intéressent le SIGV seront: les aires de retournement et de stationnement pour les bus scolaires, l'espace de dépose minute, la construction d'un parking à destination des parents d'élèves, la réalisation du parvis extérieur au collège (conformément au plan annexé à la présente délibération).

L'ensemble de ces travaux à charge du Syndicat a fait l'objet d'une estimation chiffrée à 925 000 € HT.

**LE COMITÉ SYNDICAL**  
Oùï l'exposé de Madame la Présidente  
Après avoir délibéré à l'unanimité

**Confirme** l'engagement du syndicat auprès du Département des Bouches du Rhône, de financer les travaux utiles à la construction des aires de retournement et de stationnement pour les bus scolaires, l'espace de dépose minute, la construction d'un parking à destination des parents d'élèves, la réalisation du parvis extérieur au collège.

**Approuve** la prise en charge par le SIGV de l'ensemble de ces travaux, d'un montant estimé de 925 000 € HT.

**Autorise** la Présidente du Syndicat Intercommunal du Grand Vallat à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Simiane-Collongue, Les jours, mois et an susdits  
Ont signé au registre, tous les membres présents.  
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par la  
Présidente, Compte-tenu de la  
réception en  
Sous-Préfecture  
le : ..... et de la  
publication le : .....



Amapola VENTRON,  
Présidente



Envoyé en préfecture le 28/10/2024

Reçu en préfecture le 28/10/2024

Publié le



ID : 013-241300425-20241024-24\_04\_21-DE

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SIGV  
Utilisateur : CAUHAPE Florence

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	24_04_21
Objet :	<b>ENGAGEMENT DU SIGV DANS LE CADRE DU FINANCEMENT DES AMÉNAGEMENTS PÉRIPHÉRIQUES UTILES À LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU COLLÈGE SUR BOUC BEL AIR</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-10-24 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	013-241300425-20241024-24_04_21-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 013-241300425-20241024-24_04_21-DE-1-1_0.xml	text/xml	962 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 24.04.21 Engagement du SIGV college bba .pdf Nom métier : 99_DE-013-241300425-20241024-24_04_21-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1.1 Mo

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 octobre 2024 à 10h06min22s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 octobre 2024 à 10h06min23s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 octobre 2024 à 10h06min24s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 octobre 2024 à 10h06min34s	Reçu par le MI le 2024-10-28